Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009) **Heft:** 1828

Artikel: L'eau suisse échappe à la gestion privée : les villes contrôlent les

robinets suisses

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013903

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Etats de choisir le vote bloqué, c'est-à-dire que l'électeur vote pour une liste sans pouvoir modifier l'ordre ni marquer entre les candidats une préférence. C'est le parti qui détermine l'ordre d'éligibilité. Il en va ainsi en Allemagne (99 sièges), en Espagne (50 sièges), en Estonie (6 sièges), en France (72 sièges), en Grèce (23 sièges), en Hongrie (22 sièges), au Portugal (22 sièges), en Roumanie (33 sièges), au Royaume-Uni (72 sièges). Plus de la moitié des députés européens est donc élue selon le choix des instances des partis. Les plats sont précuisinés.

Effet de perspective Le tassement du Parti socialiste français et le succès des Verts se haussant au même niveau ont créé un effet de grossissement qui ne se retrouve pas à l'échelle de l'Union. Les Verts seront 48 sur 736 députés, c'est-à-dire moins que les Souverainistes (53 sièges). Dans la majorité des pays, ils ne sont pas

organisés en tant que parti. En Allemagne où ils sont en action depuis longtemps, ayant participé au pouvoir, ils obtiennent 14 sièges sur 99. En tant que parti ils n'ont donc pas le monopole de la prise en compte de l'environnement. Ce n'est d'ailleurs pas le seul point de leur programme. En France ils se sont présentés comme "Europe Ecologie", avec un clair positionnement à gauche, et en même temps un souci de négocier avec les partis et courants proches. Ce qui, effectivement, laisse une large marge de manœuvre vu la diversité des sensibilité sous les étiquettes communes européennes. Ce pourrait être l'apport de Cohn-Bendit à la politique française, apprendre à être soi-même et savoir négocier.

Les socialistes et l'Europe

Les socialistes ont perdu nettement les élections européennes car ils ne sont pas au clair sur l'Europe. Le marché commun s'est créé (se crée) en cassant les monopoles, en interdisant les aides de l'Etat aux entreprises, en ouvrant tous les marchés à la concurrence. Cette politique libérale bouscule les régies et les services publics que la gauche considérait comme ses forteresses. Le marché commun a été identifié au cheval de Troie du libéralisme mondialisé.

La faiblesse de cette position de méfiance est de n'avoir pas présenté et défendu un autre modèle. La protection de l'environnement en est l'amorce. Erasmus est un exemple de projet européen réussi. Des "services publics européens" peuvent être imaginés, démontrant que l'Union européenne est plus qu'une zone de libre-échange.

Un autre modèle de développement et de solidarité ne peut être le fait d'un seul pays, d'une expérience de laboratoire. Il doit se réaliser à la "bonne échelle". L'Europe est cette échelle du possible.

L'eau suisse échappe à la gestion privée

Les villes contrôlent les robinets suisses

Albert Tille (10 juin 2009)

La privatisation de la distribution de l'eau en Suisse est une controverse stérile et déconnectée de la réalité. C'est ce que conclut Géraldine Pflieger dans l'étude L'eau des villes publiée aux Presses polytechniques romandes. Détentrice de pouvoirs importants dans un Etat décentralisé, les villes ont pris en main les transformations dictées par l'urbanisation

accélérée de la seconde partie du XIXe siècle. La découverte de la technique de distribution sous pression a contribué à créer les empires municipaux de gestion des eaux qui font aujourd'hui partie de l'identité suisse. Seule exception, la ville de Zoug est desservie par la société privée Wasserwerk Zug AG. La négociation au sein de l'OMC sur la libéralisation des services englobant la

distribution de l'eau a donc soulevé une vague de protestations. Le Conseil fédéral s'est alors senti contraint de ne rien céder sur l'eau (cf. DP 1641).

Le contraste est frappant avec la France voisine. La centralisation du pouvoir ne laissant pratiquement aucune marge de manœuvre aux municipalités, l'Etat central a confié la création des réseaux d'adduction à de grandes sociétés privées. L'exemple du voisin français a, dans un premier temps, influencé la Suisse romande. Alors que les grandes villes alémaniques créaient leur réseau sous régime public, à Genève, les radicaux entendaient confier la concession à un privé français, la Société lyonnaise des eaux. Il a fallu, détail piquant, le renversement en 1882 de majorité en faveur des libéraux-conservateurs pour que la gestion des eaux soit confiée à la ville. Un scénario à peu près analogue s'est déroulé dans la capitale vaudoise. La société privée Lausanne-Ouchy gérait les eaux à usage

industriel alors qu'un autre privé, la SEAUL, obtenait le monopole de la distribution de l'eau de consommation. Après une épidémie de typhoïde provoquée par le mauvais état du réseau, les libéraux ont accusé la municipalité radicale de ne pas contrôler la situation. Ils ont obtenu, en 1901, la municipalisation de l'eau. La distribution de l'eau, couplée avec celle de l'électricité, permet de développer des entreprises puissantes qui contribuent généreusement au financement des villes.

Si la distribution publique de l'eau est incontestée, son contrôle par les seules villes centre fait aujourd'hui problème. Car la gestion moderne de l'eau ne se conçoit plus que pour l'ensemble d'un bassin hydraulique, en intégrant la garantie de l'approvisionnement, la maîtrise de la consommation, la protection de l'environnement. La domination de la ville centre devrait donc laisser la place à une gestion régionalisée. C'est déjà le cas à Genève où le canton a de larges prérogatives. La réforme reste à faire en terre vaudoise. Elle crée la controverse. Dans le nord du canton, la création d'une société intercommunale fait resurgir la menace d'une privatisation dont personne ne veut.